

Le 8 septembre 2011

RCP

Le Conseil Constitutionnel ayant annulé les dispositions de la loi FOURCADE concernant la RCP des chirurgiens, anesthésistes et obstétriciens, qui comportaient la disparition des deux trous de garantie, la CSMF est intervenue auprès de Xavier BERTRAND, Ministre du Travail de l'Emploi et de la Santé pour lui demander de trouver une solution à ces nouvelles difficultés.

Le Ministre s'est engagé à faire voter des dispositions concernant les articles annulés afin que les deux trous de garantie disparaissent comme cela était prévu, au 1er janvier 2012.

AOC/CSMF se félicite de cette décision et sera vigilant afin que les promesses soient tenues.

Contact presse : Jacques CATON
Président de l'AOC/CSMF
Tél. 06.07.39.76.15